

2008/673 - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES GROUPES ELECTROGENES FIXES - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 21 avril 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 septembre 2008 a statué ainsi :

Le marché à bons de commandes avec lot unique « Maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes fixes » est attribué à :

**2 H ENEGY**

61, route de Grenoble – 69800 Saint-Priest

pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois une année et pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT et maximum de 60 000 € HT, soit pour un montant global minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT ».

Vu la délibération n° 2008/50 du 21 avril 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

**DELIBERE**

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché à bons de commandes avec lot unique « Maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes fixes », attribué à la Société 2 H ENEGY sise 61, route de Grenoble – 69800 Saint-Priest ;

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs à l'appel d'offres pour la maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY